REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2395

Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux du Salon Ravel de l'Auditorium au bénéfice de l'association Spirito le samedi 25 mars 2023

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur: Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

DELIBERATION PUBLIEE LE: 14 MARS 2023

PRESIDENT: M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU: Mme ZDOROVTZOFF Sonia

PRESENTS: Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVTZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES:

2023/2395 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DU SALON RAVEL DE L'AUDITORIUM AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION SPIRITO LE SAMEDI 25 MARS 2023 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec plus de 200 000 spectateurs par saison et plus de 200 jours d'ouvertures par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon développe une programmation artistique et musicale d'excellence dans divers domaines de production et diffusion musicale.

Il s'associe régulièrement à d'autres institutions pour favoriser une diffusion de la musique la plus large et diversifiée possible.

L'Auditorium a été sollicité par l'association SPIRITO afin de disposer du Salon Ravel en disposition ouverte pour permettre la remise d'une médaille d'Officier de l'Ordre du Mérite à Madame Nicole Corti suite à sa nomination par le Ministère de la Culture.

L'association Spirito est basée à Lyon et mène une grande partie de son activité en région Auvergne-Rhône-Alpes. Chœur de chambre professionnel à géométrie variable, il déploie ses effectifs depuis sa forme chambriste, voire intimiste, jusqu'à la dimension symphonique. Il aspire avec conviction à redonner au grand chœur a cappella ses lettres de noblesse.

Madame Corti est directrice artistique du chœur Spirito et de son Centre National d'Art Vocal, en convention avec la Ville et le Ministère de la Culture, et très attachée à l'Auditorium et à l'Orchestre national de Lyon. Il est donc souhaité que la remise de la médaille puisse se faire au sein du Salon Ravel, la soirée du samedi 25 mars 2023, après un concert commun entre l'Orchestre national de Lyon et le chœur pour la symphonie n° 3 de Mahler.

Compte tenu de l'intérêt de l'activité de l'association et du cadre exceptionnel de cette récompense, symboliquement partagée avec l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, il est souhaité accorder la gratuité de cette mise à disposition conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement à des associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

A titre indicatif, la valeur de cette mise à disposition est évaluée à 2 500 €HT.

La convention jointe au présente rapport formalise les conditions de cette mise à disposition.

Vu ladite convention;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de mise à disposition entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et SPIRITO pour la soirée du samedi 25 mars 2023 de 18h à 00h est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Le Maire,

Grégory DOUCET